DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Conseil départemental du Finistère
Direction des Systèmes d'Information et des Ressources Humaines

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Audit des charges sociales et conformité URSSAF

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026DTSIRHAUDITCHARGES
Date limite de remise des plis	23 / 12 / 2026 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Conseil départemental du Finistère
Direction des Systèmes d'Information et des Ressources Humaines
Représentant : Maël de Calan président du Conseil départemental
Adresse : Conseil départemental du Finistère
CS29029
32 Boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex

Adresse du profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Audit des charges sociales et conformité URSSAF**

Une mission d'audit approfondi de l'ensemble des processus relatifs aux charges sociales et à la conformité URSSAF.

Code CPV	Libellé CPV
79200000-6	Services de comptabilité, services d'audit et services fiscaux
79212000-3	Services d'audit

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Audit des charges sociales et conformité URSSAF
Acheteur	Conseil départemental du Finistère
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Conseil Départemental du Finistère, 32 Quai Dupleix, 29000 QUIMPER
Durée	12 Mois
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	P = V x R / 3000
Variation des prix	Fermes actualisables
Nature des prix	Prix mixtes

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Déroulé de la procédure :**

	Publication de la consultation
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles
	Classement des offres et attribution du contrat
	Information des candidats non retenus
	Signature et notification du contrat

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh sous la référence **n°2026DTSIRHAUDITCHARGES**.
Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
- DPGF/BPU : Décomposition du prix global et forfaitaire/bordereau de prix unitaire
- RC : Règlement de la consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) en l'absence de DUME
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie), en l'absence de DUME
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles (notamment **pour justifier l'expertise solide sur les contrôles URSSAF**. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références fournitures et services sur **des prestations similaires à l'objet du présent marché uniquement**	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
DPGF/BPU	Détail de prix global et forfaitaire / Bordereau de prix unitaire
Mémoire technique	Mémoire technique
Note méthodologique	Note méthodologique

Document	Descriptif
Expérience	Retour d'expériences dans le secteur de la fonction publique territoriale des intervenants sur les prestations similaires en détaillant leurs qualifications et les missions réalisées conformément aux attentes fixées à l'article 4 du cahier des charges
RGPD	Le candidat joindra obligatoire : Un engagement de confidentialité signé Une note décrivant les mesures de sécurité appliquées Sa procédure de gestion des habilitations La liste des sous-traitants éventuels, Une attestation de conformité RGPD Sont également appréciés : une certification ISO27001, ISO 27701, une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) ; un plan de continuité d'Activité (PCA), un plan de Reprise d'Activité (PRA) ; des références démontrant une expérience dans des environnements sécurisés avec bastion d'administration Wallix ou équivalent.

- **Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :**

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement **la mention « copie de sauvegarde »,** ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie transmise sous pli cacheté par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission prévues ci-après.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

« **Audit des charges sociales et conformité URSSAF**
COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR "

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Conseil départemental du Finistère
Direction des Systèmes d'Information et des Ressources Humaines
CS29029
32 Boulevard Dupleix
29196 Quimper Cedex

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Performances en matière de protection de l'environnement (5 %)	Les modalités mises en œuvre dans le cadre de l'exécution des prestations permettant de limiter les impacts environnementaux tels que : modalités de déplacement des intervenants, politique des technologies de l'information (IT), format des livrables.
2. Prix (30 %)	Conformément au total du DPGF
3. Valeur technique (65 %)	Valeur technique
	- Méthodologie (40 %) Méthodologie pour chaque volet du périmètre et planning détaillé prévisionnel d'intervention. Exemples de mise en oeuvre démontrant l'expertise du candidat notamment sur la maîtrise opérationnelle de la Déclaration Sociale Nominative. Outils utilisés (analyses DSN) contrôles automatisés etc...) et dispositif de sécurisation des échanges informatiques (le candidat détaillera notamment les dispositions qu'il mettra en oeuvre pour le respect de ses obligations dans le cadre du RGPD sur le volet organisationnel et environnement et infrastructures techniques permettant la sécurisation des données. **- Expériences (25 %)** Expériences dans le secteur de la fonction publique territoriale des intervenants sur les prestations similaires en détaillant leurs qualifications et les missions réalisées conformément aux attentes fixées à l'article 4 du cahier des charges.

Discordance des prix : Marché à prix mixtes

Pour la partie à prix global et forfaitaire : Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. Le prix global de l'offre indiqué dans la décomposition du prix global forfaitaire sera le montant pris en compte pour la comparaison des offres et aura valeur contractuelle.

Toutefois, en cas d'erreur matérielle incontestable sur le calcul de ce montant total, le prix global forfaitaire pourra être modifié sous réserve de l'accord du candidat.

C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement de l'offre et pour la signature du marché si le candidat est retenu

Pour la partie à prix unitaires : En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres et la signature du marché si le candidat est retenu.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement signé au format Pades	Acte d'engagement signé au format Pades
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance
Attestation sur l'honneur	Une attestation déclarant sur l'honneur que vous n'entrez dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation prévu aux articles L.2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L.2141-4 du Code de la Commande Publique
Certificat de régularité fiscale	Un certificat pour votre société, et pour le cas échéant pour votre société mère, datée de moins de 6 mois, attestant la souscription des déclarations et le paiement de : • l'impôt sur les sociétés délivré par l'administration fiscale dont relève l'opérateur ; • la taxe sur la valeur ajoutée délivré par l'administration fiscale dont relève l'opérateur
Certificat de régularité sociale	Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions datée de moins de 6 mois, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D.243-15 du code de sécurité sociale)
Pouvoir de la personne habilitée	Pouvoir de la personne habilitée
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
RIB	un RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur

étude, les candidats transmettront leurs questions au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, via le profil acheteur.

Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Rennes
3 contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 0223212828
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Site internet : http://rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur dont l'adresse mail est la suivante : donneespersonnelles@finistere.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles :

Code de la commande publique (legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021